



Conseil Municipal du 21 Avril 2026

PROCÈS-VERBAL

Le vingt et un avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, ROY Laëtitia, RAMBAUD Luc, MALOSSE Christina, ETAVARD Michel, DEBORDE Amélie, VIOLEAU Quentin, GUYOT Aurore, GIRARDEAU Thierry, BISLEAU Nathalie, GIRARD Romain, BODIN Méline et THIBAUD Kévin.

Excusé : /

Secrétaire de séance : ROY Laëtitia

Convocation : le 16 Mars 2026

Publié le : 4 Juin 2026

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 20 Mars est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ **Elections des Commissions**
- ❖ **Désignation des délégués représentants la Commune au sein de divers organismes**
- ❖ **Choix d'équipements pour la salle du Foyer**
- ❖ **Avis sur la demande d'autorisation de la sas Monopanel de Cerizay**
- ❖ **Avis sur droit de préemption du bien situé au 6 Rue des Joncs**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

Néant

✓ **[2026-25] Elections des commissions communales**

Pour fonctionner, une commune a besoin d'organiser des groupes de travail dit « commissions ». Définies en fonction des domaines d'interventions et des projets, elles ont pour but de travailler par petits groupes pour dresser les besoins, proposer et étudier des actions, des projets, des achats....

Les projets des commissions sont ensuite présentés en conseil municipal pour être validés (ou pas) avant de pouvoir être réalisés.

Il y a aussi des commissions obligatoires que la municipalité doit constituer.

Chaque élu a été invité à exprimer son choix.

COMMISSIONS OBLIGATOIRES	Titulaires	Suppléants
Commission de contrôle des listes électorales	GUYOT Aurore	MALOSSE Christina

COMMISSIONS FACULTATIVES	Titulaires
Vie locale Responsable : Bernadette FERRIERE	FERRIERE Bernadette MALOSSE Christina ROY Laëtizia BISLEAU Nathalie DEBORDE Amélie
Bâtiments Responsable : Laurent PETIT	PETIT Laurent ETAVARD Michel GIRARD Romain THIBAUD Kévin ROY Laëtizia
Voirie Responsable : Luc RAMBAUD	RAMBAUD Luc GIRARDEAU Thierry VIOLEAU Quentin GUYOT Aurore BODIN Méline
Groupe de travail "PCS Plan Communal de Sauvegarde" Responsable : Bernadette FERRIERE	FERRIERE Bernadette GRELLIER Dany PETIT Laurent GIRARD Romain ROY Laëtizia
Chemins Responsable : Quentin VIOLEAU	VIOLEAU Quentin GIRARD Romain DEBORDE Amélie ETAVARD Michel THIBAUD Kévin PETIT Laurent GUYOT Aurore GIRARDEAU Thierry

Délibération :

Le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** les membres des commissions tel que présenté ci-dessus.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 24/04/2026

✓ **[2026-26] Désignation des délégués au syndicat intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS)**

Le Conseil Municipal a été invité à désigner ses représentants appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS).

Après un appel à candidature, le conseil municipal nomme ses représentants suivants :

Délégué titulaire

- M. GIRARD Romain

Délégué suppléant

- M. GRELLIER Dany

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** les personnes susnommées pour représenter la commune de Saint-André-sur-Sèvre au sein du SIEDS.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 24/04/2026

✓ **[2026-27] Désignation des délégués représentant la commune au sein de divers organismes**

Ont été désignés les conseillers suivants pour représenter la Commune au sein des organismes suivant :

ORGANISMES	Titulaires	Suppléants
SVL	Luc RAMBAUD	Thierry GIRARDEAU
CNAS	Dany GRELLIER	
Correspondant défense	Thierry GIRARDEAU	
Centre socio-culturel (CSC du cerizéen) : Membre de droit Commission mixte Comité pilotage épicerie solidaire Transport solidaire Commission « bien vieillir »	Méline BODIN Laëtitia ROY Bernadette FERRIERE Nathalie BISLEAU Bernadette FERRIERE	

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** les personnes susnommées pour représenter la commune de Saint-André-Sur-Sèvre au sein de ces organismes.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 24/04/2026

✓ **[2026-28] Commission communale des impôts directs (CCID) - proposition des commissaires**

La CCID est un groupe de travail composé d'élus et d'habitants de la commune, chargé d'apporter un regard de terrain. En pratique, elle peut être amenée à examiner les changements intervenus dans la commune : nouvelles constructions, rénovations importantes, divisions de terrains, changements d'usage de bâtiments... Son rôle est de transmettre un avis, aux services des impôts fonciers, sur la réalité locale, afin que les bases fiscales, servant de calcul pour la taxe foncière, correspondent au mieux à la situation de chacun et en tenant compte de l'avancement des projets en cours et/ou terminés.

Pour constituer cette commission, la commune doit proposer une liste de 24 habitants contribuables, au Directeur départemental des finances publiques qui désignera, parmi eux, les 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants composant la CCID.

Suite à la prise de contact auprès des habitants proposés par le Maire, seuls 6 contribuables non élus ont répondu favorablement.

Il est donc suggéré de proposer les 13 élus contribuables (Le Maire étant commis d'office Président de cette commission, ne peut être désigné commissaire). Soit un total de 19 propositions contre 24 nécessaires.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ARRETE** la liste de proposition incomplète, dans le délai imparti.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 24/04/2026

✓ **Choix d'équipements pour la salle du Foyer**

Certains aménagements doivent être effectués dans la salle du Foyer, entièrement rénovée en 2013, afin de répondre aux besoins exprimés.

Il est ainsi proposé de réaliser plusieurs investissements, notamment :

- L'installation de tablettes destinées au micro-ondes et à la cafetière, ainsi que la création d'un nouveau plan de travail au-dessus des poubelles ;
- La reprise du local « jeunes », d'une surface d'environ 2 à 3 m² ;
- L'équipement complémentaire de la salle comprenant :
 - Deux dessertes sur roulettes (pour équiper la salle l'Andrésienne et ainsi transférer celle actuellement utilisée à l'Andrésienne vers la salle du Foyer) ;
 - Un lave-vaisselle accompagné de paniers (2 pour verres, 2 pour assiettes et 1 pour couverts) ;
 - L'acquisition d'un réfrigérateur de plus grande capacité. Le modèle initialement proposé devra être revu au profit d'un équipement sans compartiment congélateur afin d'optimiser le volume de réfrigération ;
 - Le renouvellement de la vaisselle, incluant notamment des verres à pied.

Le montant total de ces aménagements est estimé à 2 856,32 €, hors coût du réfrigérateur, actuellement en cours d'étude.

Décision :

- Le conseil municipal valide les articles présentés pour équiper la salle du Foyer excepté le modèle de réfrigérateurs qui devra faire l'objet de nouvelles recherches.

✓ **[2026-29] Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Monopanel – site d'Heuliez à Cerizay**

L'entreprise Monopanel, implantée sur le site d'Heuliez à Cerizay, fabrique des panneaux sandwich.

Cet établissement, classé ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une évaluation environnementale obligatoire et vise à régulariser administrativement son activité, afin de la mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

La procédure prévoit notamment la consultation du public par le biais d'une enquête publique organisée du 13 avril au 15 juin 2026. Situé dans un rayon de 3 km, le conseil municipal de Saint-André-sur-Sèvre est appelé à émettre un avis sur cette demande.

À l'issue de cette consultation, le commissaire enquêteur devra établir un rapport et formuler ses conclusions pour être transmises au Préfet, chargé de prendre la décision.

Délibération :

Après avoir consulté le rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal (14 pour et 1 abstention) :

- **EMET un avis favorable** à la demande d'autorisation environnementale présentée par la **SAS Monopanel** pour son site situé à Cerizay.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 24/04/2026

✓ **Renonciation du bien situé 6 rue des joncs, soumis au droit de préemption urbain**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) prévoit l'application du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des terrains situés en zones U et AU, au bénéfice de la commune. Ce dispositif concerne ainsi l'ensemble des biens situés dans le bourg. À l'occasion de toute vente, le notaire en charge de la transaction sollicite la commune afin de lui permettre, le cas échéant, d'exercer son droit de préemption et d'acquérir le bien en priorité, au prix fixé par la vente.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise le 14 avril 2026 par Maître BLUMANN Édouard, notaire à Cerizay, concernant la cession de la propriété cadastrée AK n°275, située en zone Ua, au 6 rue des Joncs, d'une superficie totale de 998 m².

La commune n'identifiant pas d'intérêt à acquérir ce bien, il est décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

Décision :

- Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter.

COMMUNICATION DU MAIRE :

Une **vidéo** présentant les bâtiments et les lieux publics de la commune a été diffusée à destination des **nouveaux élus**.

Bulletin trimestriel : sur les 15 élus présents, 3 indiquent ne pas avoir reçu le bulletin distribué par les services postaux, début avril. Les élus regrettent cette situation et espèrent qu'elle ne se reproduira pas. À défaut, un autre mode de distribution devra être envisagé. Les bulletins sont disponibles en ligne et peuvent être consultés par les personnes ne les ayant pas reçus. Par ailleurs, un courriel sera adressé individuellement aux jeunes concernés par le dispositif « argent de poche », afin de s'assurer de la bonne transmission de cette information, contenue dans le bulletin.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Suite à la parution dans la presse d'un article concernant la commune de Saint-Maxire, dans le sud des Deux-Sèvres, devenue ville ambassadrice du don d'organes, la commune de Saint-André-sur-Sèvre souhaite s'inscrire dans la même démarche et devenir à son tour ville ambassadrice du don d'organes.

Dans le cadre de cet engagement, la commune serait amenée à participer à des actions de sensibilisation et à des animations visant à promouvoir le don d'organes auprès de la population.

Par cet engagement la Commune devra installer des panneaux aux entrées de la commune, pour signaler l'existence de l'initiative. La visibilité de ces panneaux du ruban vert, symbole de don d'organes, contribue à sensibiliser sur cette problématique touchant plus de 23 000 patients en France.

Les évènements passés (le bilan) :

- **Chasse aux œufs** s'est déroulée autour de la mairie et a réuni 22 enfants âgés de 2 à 10 ans, soit 5 participants de plus que l'an dernier.

- L'après-midi, **un temps de jeux** a été proposé à la salle l'Andrésienne, en présence de Barbara Leclère, ambassadrice des jeux de la société Oika Oika. Cette animation gratuite et ouverte à tous a rassemblé 39 adultes et 13 enfants. Le comité des fêtes a également contribué à l'évènement en assurant la tenue de la buvette.

Dates à retenir :

- Cérémonie commémorative : vendredi 8 mai
- Exposition de peintures et sculptures : du 6 au 14 juin à la salle l'Andrésienne
- Concert de chorale : le 14 Juin à l'église
- Visite estivale : jeudi 23 juillet. Les participants disposeront d'un plan et pourront circuler librement entre les différents sites (jardin du cloître, étang, allée, chemin creux de la Gibaudière, etc.). Le pot de clôture se tiendra à l'aire de jeux. Comme chaque année, une jauge maximale de 50 personnes sera appliquée.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

/

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

Après une visite sur le terrain en début de séance, le plan du projet ainsi que le financement de l'aire de jeux et des sanitaires publics ont été présentés aux nouveaux élus. Ce dernier s'élève à un total de 158 197,97€ subventionné à hauteur de 70 305,33€. Soit un reste à charge pour la Commune de 87 892,64 € HT.

Un devis a été présenté aux élus pour la pose d'un portillon pour l'accès depuis l'aire de jeux vers un futur chemin de randonnée.

Un portail (prévu au marché) avec système d'ouverture sécurisé pour les enfants sera installé dans le prolongement de la salle pour clôturer la zone limitrophe avec la route départementale.

Prochaines réunions :

La Commission vie locale se réunira le Lundi 18 Mai à 18h30

La Commission voirie se réunira le Mercredi 20 Mai à 18h30

La commission PCS se réunira le Mercredi 27 Mai à 19h

La commission bâtiments : date et heure à définir

La séance est levée à 22H15.

Prochain conseil municipal : le Mercredi 3 Juin à 20h30

La secrétaire de séance
Laëtitia ROY

Le Maire
Dany GRELLIER